



La formation continue des experts en automobile au contrôle des « véhicules endommagés »

COVID-19 _ INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LES DISPOSITIONS A VENIR

Contenu:

L'état d'urgence sanitaire a eu des incidences sur la formation continue des experts en automobile au contrôle des « véhicules endommagés ».

Mercredi 29 avril dernier, la DSR a mené une réunion relative à ces incidences, en présence des différents acteurs : BCA, IFOR2A, INSERR.

En définitive, les sessions de formation qualifiante « Véhicules Endommagés » pour l'habilitation 2021 devront être dispensées en présentiel et ne débuteront pas avant le 1er septembre 2020.

Selon la décision de la DSR du 29 avril, devant faire l'objet d'un arrêté ministériel, la formation sera prolongée jusqu'au 31 mars 2021

(et non 31 décembre 2020) afin que l'ensemble des professionnels puissent se former.

L'INSERR élabore ainsi un nouveau calendrier de formation aux vues de la période. Nous vous informerons des modalités pratiques dans une prochaine communication.

Nous vous remercions pour votre compréhension et mettons tout en œuvre pour vous proposer des dispositions futures afin valider votre formation.

Pour plus de renseignement, merci de contacter Annick SIRE : annick.sire@inserr.fr

Thématique(s):

Actualités formations

Audience de groupes:

site public

Santé & Conduite

Visibilité du contenu de groupe:

Public - accessible to all site users

[Retour à la liste des actualités](#)
